

# COMPTE RENDU SOMMAIRE de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL de SAINT GEORGES MONTCOCQ

En date du **Lundi 18 Mars 2013**

Sous la Présidence de Monsieur Jean Yves LAURENCE, Maire.

Secrétaire de séance : **N.BEUVE**

Conseillers présents : P MAUDUIT, A.TALVAST, M. LEMARQUAND, G.DUCHEMIN, I.LEBAS, A.LEBOURGEOIS, S L'HOTELLIER, C.STCHEPINSKY, P HENNEQUIN

Conseillers absent(s) : S.DAMOVILLE, S.LEGROS, B.PICAN, JY.BERTRAND,

## 1 – RYTHMES SCOLAIRES : délibération N° 6-2013

La réforme des rythmes scolaires met fin à la semaine des 4 jours à la rentrée 2013.

Elle réduit la journée d'école de 45 minutes moyennant ½ journée d'école supplémentaire par semaine.

L'accueil des enfants pendant ces 45mn est à la charge des communes.

Toutefois, compte tenu de la complexité pour les communes à mettre en œuvre cette réforme, l'État leur donne la possibilité de différer son application à la rentrée 2014.

Pour ce qui concerne l'école de Saint Georges nous devons faire face à plusieurs difficultés :

- Les locaux pour accueillir les nouvelles activités,
- Le recrutement du personnel qualifié pour encadrer les enfants,
- La définition d'un projet avec l'équipe pédagogique et les Parents d'élèves.
- Le financement de ce coût supplémentaire évalué à 150€ par an et par enfant

Par ailleurs les éléments suivants sont également à prendre en compte :

- toutes les autres communes de l'agglomération sont favorables à un report en 2014,
- la commission scolaire souhaite prendre le temps nécessaire pour travailler sur ce projet.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal a voté, à l'unanimité des présents, pour demander le report de la mise en place de cette réforme à la rentrée scolaire 2014/2015.**

## 2 – EARL CLOS QUENTIN ET GERARD MARIE CONTRE LA COMMUNE : délibération N° 7-2013

La mairie a reçu de nouveau un recours sur le plan local d'urbanisme (PLU) par lettre recommandée avec accusé de réception du 22 février 2013 porté par l'EARL du Clos Quentin et Gérard MARIE contre la commune. En effet, Ils défèrent la décision attaquée à la censure du **Conseil d'État**.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, a voté, à l'unanimité des présents, pour :**

- autoriser M. le Maire à ester en justice auprès du tribunal administratif, pour la ou les requête(s) de l'EARL du clos Quentin et Gérard MARIE contre la commune;
- désigner la société d'avocats au barreau de Paris LE SOURD DESFORGES pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance puisqu'ils sont habilités à la faire.
- donner l'autorisation au maire de signer tous documents nécessaires à la conduite de ce ou ces dossier(s).

## 3 – PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE RANDONNEES PEDESTRES

**délibération N° 8-2013**  
**délibération N° 9-2013**

**délibération N° 8-2013**

La commission sentiers du comité départemental de la randonnée pédestre travaille actuellement à la mise à jour des itinéraires en vue de la 5ème édition du **topoguide 2014 « la MANCHE A PIED »**.

La commune a des chemins et voies compris dans le **PR 26 dit « aux portes de SAINT LO »**.

Aussi elle nous propose d'apporter les quelques modifications ayant pour objectif de réduire la proportion de voies goudronnées (confère plan joint)

**Après avoir délibéré, le conseil municipal a voté, à l'unanimité des présents, pour accepter la modification proposée par le comité départemental de la randonnée pédestre**

**délibération N° 9-2013**

La commission souhaiterait emprunter des voies et chemins encore non inscrits au PDRIPR aussi il nous sollicite pour avoir l'autorisation de passage et de balisage pour :

1. le CE N° 37
2. le CE N° 25 de Cresme au Maizeray
3. le CE N° 29 de la Viardière au Bois de Rampan
4. le CE N° 3 dit de la Meurie
5. le CE N° 14 dit du petit hamel
6. le CE N° 13 dit de la Petellerie
7. le CE N° 22 dit de Port Cavelande

**Après avoir délibéré, le conseil municipal a voté, à l'unanimité des présents, pour autoriser le passage et le balisage de ces chemins d'exploitation précités ci dessus.**

**4 - PROJETS INVESTISSEMENTS 2013**

Monsieur le Maire présente les investissements prévus pour 2013 qui sont évalués à **374 900 €** :

**Bâtiments publics : 44 000€**

Dalles de la salle polyvalentes	14 000
Isolation sonore de la salle des associations	1 500
Accessibilité	17 000
Assainissement église	9 500
Préparation éclairage	2 000

**Voirie : 219 500€**

Acquisition de foncier : parcelle ZD 105 : consort DESFOUX	12 000
Remplacement éclairage public	20 000
Effacement des réseaux Houssaye	100 000
Renforcement électrique Pont Arcole	7 500
Bois André, Le Maizeray, Le Clos Binot, divers	30 000
La Croix Pain	50 000

**Équipement : 7 400€**

Columbarium	3 500
Renouvellement matériel atelier communal	1 900
Ordinateurs école	2 000

**Documents urbanisme : 20 000€**

Étude L111-1-4	10 000
----------------	--------

Modification du PLU + orientations aménagements	10 000
---	--------

**Logements sociaux : 84 000€**

Participation opérations « croix Pain »	84 000
---	--------

### 5 – SUBVENTIONS 2013 : **délibération N° 10-2013**

Monsieur le Maire présente les subventions aux associations prévues pour 2013 qui sont évaluées à **6000 €**

ASSOCIATIONS	Montants 2013
FAJ (Fonds d' Aide aux Jeunes)	195,00 €
Anciens combattants de Saint Georges	150,00 €
Bransgeorges	600,00 €
Espace Saint Georges	150,00 €
FSL (Fonds Solidarité Logement)	510,00 €
KOMUNECO ( site internet mairie)	100,00 €
APE (11€ par enfants scolarisés)	1 254,00 €
Coopérative scolaire (450€ par classe)	2 250,00 €
Non affecté	791,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 000,00 €</b>

De plus comme l'année dernière, la commune proposera à SAINT LO AGGLOMERATION de subventionner l' **ASL section tennis à hauteur de 1000€** comme nous le faisons auparavant.

***Après avoir délibéré, le conseil municipal a voté, à l'unanimité des présents, pour la totalité des propositions de subventions des associations***

### 6 – ACQUISITION FONCIERE : **parcelle consort DESFOUX**

#### **délibération N° 11-2013**

Les héritiers de R. Desfoux ont vendu la maison d'habitation et une partie de la parcelle attenante ZD 105. L'autre partie de cette parcelle d'une superficie de 1250 m2 est également en vente. Elle jouxte la ZD 43 dont la commune est propriétaire.

Dans le cadre d'un aménagement futur de cette zone, la commune aurait donc intérêt à en maîtriser le foncier. Une proposition d'achat à 8€ le m2 a été faite. Les héritiers Desfoux par courrier du 6 mars 2013 acceptent cette proposition soit un montant de 10 048€. Les frais seront à la charge de la commune.

***Après avoir délibéré, le conseil municipal a voté, à l'unanimité des présents, pour autoriser le Maire à formaliser cette transaction et à signer tous les documents et actes nécessaires à la bonne conduite de ce dossier.***

### 7 – QUESTIONS DIVERSES

#### Prochaines dates des Commissions communales

- **Commission communication : Mercredi 20 mars à 18H30**
- Conseil d'école : Jeudi 21 mars à 18h30
- Commission chemins : Samedi 23 mars à 9h30
- Commission finances : Jeudi 28 mars à 18 h00

Prochain Conseil municipal : le lundi 8 avril 20h30

#### Remplacement du photocopieur

Dans le cadre du suivi du matériel et des contrats, nous avons renouvelé un contrat de maintenance et de location du photocopieur imprimante scanner fax avec la société RICOH avec un coût copie moins cher. Le nouveau matériel arrivera mercredi 20 mars. Notre ancien matériel sera transféré aux écoles primaires.

**Plan de déneigement dans le cadre d'une alerte préfectorale au moins ORANGE.**

Nous demanderons à l'entreprise FOSSEY LEBLOND d'intervenir sur la commune sur un plan déneigement sur 2 priorités :

- La priorité 1 correspond à un déneigement très tôt le matin
- la priorité 2 correspond à un déneigement avant 12H00 si possible

plan